



Creully-sur-Seulles



CREULLY SUR SEULLES

APPEL A PROJETS

Exposition de sculptures dans le parc du
château médiéval de Creully-sur-Seulles



PRÉSENTATION DU SITE

Le château de Creully et le musée de la radio

À quelques kilomètres des plages du Débarquement et de la Tapisserie de Bayeux, le château médiéval de Creully est l'un des plus importants du Calvados après ceux de Caen et de Falaise. Le château surprend par son architecture atypique, qui témoigne des multiples transformations qu'il a subies du 12^{ème} au 19^{ème} siècle. Son allure de forteresse, avec ses douves, ses remparts et ses mâchicoulis contraste fortement avec la tourelle Renaissance de la façade. Les écuries ainsi que l'exceptionnelle salle romane rappellent la présence des grands barons qui se sont succédés à Creully durant plusieurs siècles. La terrasse du château permet quant à elle de profiter d'un panorama imprenable sur la vallée de la Seulles et le domaine de Creullet.

Situé au cœur du village de Creully-sur-Seulles, l'histoire du château tutoie celle de Guillaume le Conquérant ou encore de la bataille de Normandie. Sa Tour Carrée est en effet choisie pour abriter secrètement le studio des reporters de guerre de la BBC en juin 1944. C'est pour cette raison que le musée de la radio occupe aujourd'hui une partie du château. Ouvert en 1994, il présente principalement des radios civiles et militaires qui permettent de saisir l'évolution des moyens de communication et l'importance de Creully-sur-Seulles comme berceau du reportage de guerre.

Le parc, le château, ses dépendances et ses douves sont classés au titre des monuments historiques depuis 2004. Le site appartient et est géré par la commune de Creully-sur-Seulles.

Un lieu hybride

Le château de Creully est un lieu hybride, recouvrant différentes activités.

Les écuries du château accueillent en résidence depuis septembre 2023 La Compagnie des Airs Sauvages. La Compagnie développe au sein du lieu une programmation annuelle liée à l'esthétique des musiques traditionnelles folk et populaires et leurs prolongements éventuels. Cette programmation annuelle prend différentes formes (création, transmission, médiation).

Le château de Creully est loué, principalement les week-ends, pour des réceptions privées. Lorsque le château est loué, le parc du château reste librement accessible.

Le parc du château est accessible librement de 8h à 21h tous les jours de la semaine. Des tables de pique-nique y ont été installées afin d'encourager les temps de pause. Pour des questions de sécurité, **les douves** et **le chemin de ronde** sont inaccessibles au public.

La saison culturelle du château se déroule du mois de juin jusqu'au Journées Européennes du Patrimoine. Elle s'articule principalement autour de visites guidées et d'animations ponctuelles permettant de faire découvrir au public l'histoire médiévale et architecturale du site de même que le musée de la radio. Le musée de la radio – à l'exception d'un espace – et le château sont uniquement accessibles en visites guidées. Celles-ci sont programmées du lundi au vendredi, toutes les heures, de 10h à 17h. Différents événements ponctuent la saison et notamment les Médiévales, organisées par l'office de tourisme de Creully-sur-Seulles le premier week-end du mois d'août.

Principaux chiffres de la saison juin – septembre 2023

Manifestation	Nombre de personnes accueillies
Visites guidées	3 300
Médiévales	3 000
Fête des Plantes (événement privé)	2 400

Ces chiffres ne prennent pas en compte le public qui passe ou s'arrête dans le parc.

L'APPEL A PROJET

Objectif

L'objectif de cet appel à projets est de « faire vivre » le parc du château grâce à de nouvelles propositions artistiques. Ces propositions devront valoriser le patrimoine bâti et naturel du site tout en participant à sa transformation en un lieu de vie convivial et de rencontre.

Ligne artistique

L'appel à projets consiste en **l'installation d'un parcours de sculptures dans le parc du château**. Le nombre, la taille et la matière des sculptures sont des critères laissés à l'appréciation de l'artiste ou du collectif d'artistes.

Il n'y a pas de thème imposé.

L'exposition peut s'accompagner **d'une proposition de deux actions de médiation** auprès du public. Ces actions sont optionnelles mais ont un budget dédié (voir « modalités financières »).

Critères et processus de sélection

L'appel à projets s'adresse aux sculpteurs et sculptrices seuls ou constitués en collectif ayant une pratique professionnelle dans la création contemporaine.

Le jury de sélection sera composé de la commission culture de la commune, de Thierry Ozenne, Maire de Creully-sur-Seulles et d'Estelle Marie, chargée de valorisation du patrimoine.

Les dossiers seront analysés par un jury au regard des caractéristiques suivantes :

- Qualité artistique, clarté et cohérence du projet d'exposition
- Lien du projet avec le site
- Pertinence du projet dans le parcours de l'artiste ou des artistes exposés
- Adéquation du projet avec les capacités techniques et logistiques du site
- Proposition d'actions de médiation

Ce projet devra être pensé en tenant compte des contraintes du lieu. Une visite pourra être organisée au préalable de la réponse à l'appel à projets pour avoir une meilleure lisibilité du site (voir la rubrique « modalités d'accueil »).

Cet appel à projets est lié à une exposition ponctuelle des sculptures dans le parc ; il n'est pas un appel pour une résidence artistique. Le jury ne donnera donc pas suite aux candidatures impliquant un temps de création sur place ou des prélèvements de matériaux dans le parc pour la création des œuvres.

Dossier de sélection

La sélection s'effectue à partir des éléments suivants :

- Un/des CV actualisé.s
- Le nom et les coordonnées complètes du ou des participants
- Un dossier artistique comportant des visuels d'œuvres et/ou d'expositions
- Une note d'intention décrivant le projet artistique ainsi que les œuvres envisagées (avec matières et dimensions)

- Une brève présentation, s'il y a lieu, des actions de médiation envisagées.

Ce dossier sera envoyé uniquement par mail, par Smash ou par WeTransfer à l'adresse suivante : e.marie@creully-sur-seulles.fr. Suite à votre envoi, un accusé de réception électronique sera retourné sous 8 jours. Si vous ne le recevez pas, merci de joindre le numéro suivant : 07 89 05 19 12.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Calendrier

Lancement de l'appel à projets : 6 décembre 2023

Clôture de l'appel à projets : 15 février 2024

Commission d'attribution : Début mars 2024

Relevé de décision et notification : Mars 2024.

Période d'installation : du 27 au 31 mai 2024

Période d'exposition : du 3 juin au 24 septembre 2024.

Modalités d'accueil

Estelle Marie, chargée de valorisation du patrimoine pour la Mairie de Creully-sur-Seulles supervise cet appel à projets. C'est votre contact privilégié : e.marie@creully-sur-seulles.fr / 07 89 05 19 12. Avant la réponse à l'appel à projets, une visite du site peut être organisée auprès d'elle.

Modalités administratives

Une convention d'exposition sera signée entre les artistes ou le collectif d'artistes et la commune de Creully-sur-Seulles. Cette convention précisera notamment la liste des œuvres exposées, leur valeur d'assurance et les dates précises de l'exposition.

L'artiste ou le collectif devra pouvoir présenter une facture d'une association, d'une entreprise ou posséder un numéro SIRET ou un numéro d'artiste.

Modalités techniques

Une aide technique peut être apportée dans la limite des moyens du site. Les besoins sont à identifier clairement et à justifier dans le dossier de candidature.

Le parc dispose d'un système de vidéosurveillance.

Modalités financières

La collectivité organise et prend en charge le transport et l'assurance des œuvres exposées pendant toute la durée de l'exposition, y compris durant le transport.

Les sculptures exposées dans le parc pourront être vendues. La vente sera gérée par l'artiste et le bénéficiaire lui en reviendra intégralement. Les œuvres devront néanmoins rester exposées dans le parc jusqu'à la fin de la période d'exposition convenue dans la convention.

La rémunération d'exposition pour l'artiste est de 1 500 euros. Cette somme est à séparer entre les différents artistes du collectif.

Le budget de médiation (optionnel) est de 800 euros. Ce budget comprend deux actions de médiation qui devront être présentées dans le projet et affinées ensuite auprès d'Estelle Marie.

Obligations

La présence de l'artiste ou de l'un des artistes du collectif est requise lors de l'installation des sculptures, de l'inauguration au public et du démontage.